



AGENCE : BORDEAUX INSPECTION

Votre interlocuteur Apave : Babacar BOP
Email : babacar.bop@apave.com

Tél : 0630859073

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES
ROUTES ATLANTIQUE

A l'attention de : Herve BOUDRY
Email : herve.boudry@developpement-durable.
gouv.fr
Tél : 0760605845



RAPPORT INITIAL DE CONTROLE TECHNIQUE

RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS DE LA DIRA - VILLENAVE D'ORNON - VILLENAVE D ORNON

N° D'AFFAIRE : C25314066 N° CHRONO : 1	CE RAPPORT A ETE VALIDE PAR LE CHARGE D'AFFAIRE LE 09/01/2026 SIGNATURE NOISEL Regis	CHANTIER 1 RUE MARECHAL GALLIENI 33140 VILLENAVE D ORNON	 OBSERVATIONS
---	--	--	---

OBJECTIFS DU RAPPORT

Le présent rapport donne l'avis du contrôleur technique sur les ouvrages concernés par sa mission au stade de la conception, sur la base des éléments transmis et mentionnés au § Documents examinés.

Le dossier examiné a été reçu :

Avant envoi du dossier de consultation des entreprises

MISSIONS DE CONTROLE TECHNIQUE CONFIEES

Les missions objet de notre contrat de contrôle technique sont les suivantes :

L	Solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables
LE	Solidité des existants
SEI	Sécurité des personnes dans les ERP et IGH
Th	Isolation thermique et économies d'énergie
HYSa	Hygiène et santé dans les autres bâtiments que habitation

ETENDUE DES MISSIONS

Conformément à notre contrat, l'étendue des missions est précisée pour les éléments de mission ci-dessous :

L - Sont exclus de la prestation (sauf conditions particulières) :

- les travaux relatifs aux phases provisoires de chantier et les sollicitations associées ;
- l'examen de la solidité des ouvrages au regard des risques naturels à caractère exceptionnel (cyclones, tempêtes, inondations, séismes, avalanches, ...) ;
- les risques liés à une modification des caractéristiques du sous-sol (cas d'exploitation minière en fonctionnement ou d'évolution des caractéristiques du sol du fait de la présence de vestiges miniers ou de carrières) ;
- les risques technologiques (explosion, ...) ;
- l'examen des revêtements de sols ;
- les aménagements spécifiques des activités professionnelles ;
- la contamination fongique, chimique ou biologique des matériaux ;
- les ouvrages et éléments d'équipement relatifs au nettoyage, à l'entretien, à la maintenance des constructions.

LE - Sont exclus de la prestation :

- Le diagnostic préalable des existants affectés par les travaux neufs ;
- L'établissement ou la participation à l'établissement d'un état des lieux concernant ces existants.

SEI - Sont exclus de la prestation :

- La vérification, au regard de la réglementation des ICPE (code de l'environnement livre V Titre I et décrets d'application), des installations classées qui sont incluses dans les établissements recevant du public, à l'exception des installations classées citées dans le règlement de sécurité ERP, les isollements et les intercommunications ;
- La sécurité des personnes pendant toute la durée du chantier ;
- La protection des travailleurs et du public contre les dangers des rayonnements ionisants.

Ascenseurs : la mission ne comporte pas les contrôles réalisés dans le cadre de l'évaluation de conformité en application des articles R134-16 à R134-34 du CCH, ni la vérification de conformité de l'installation existante aux exigences de mise en sécurité des ascenseurs en application des articles R134-1 à R134-5.

Th - Dans le cas d'une opération soumise à la RE2020, la mission ne porte pas sur le volet environnemental.

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS GENERALES	4
2. DESCRIPTION DE L'OPERATION	5
3. SYNTHESE DES PRINCIPAUX RISQUES DE L'OPERATION	6
4. SYNTHESE DES AVIS	7
5. AVIS AU STADE CONCEPTION	8
6. DOCUMENTS EXAMINES	13
7. DIFFUSION	13

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1 OPERATION

RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS
DE LA DIRA - VILLENAVE D'ORNON
CONTROLE TECHNIQUE DES CONSTRUCTIONS

Permis de construire ou autorisation administrative

Nous ne disposons pas de la date de dépôt de la demande d'autorisation administrative.

A défaut nous avons pris en compte une date de référence pour le choix de la réglementation applicable.

Cette date est à confirmer par la Maîtrise d'ouvrage.

Date de référence prise par défaut : 08/12/2025

Selon les éléments communiqués par le maître d'ouvrage

- Date prévisionnelle de début de chantier : 08/12/2025
- Montant prévu des travaux : 800 000 € HT
- Durée prévisionnelle du chantier : 12 mois

Classement réglementaire :

- Lieux de travail : h < à 8m

1.2 MAITRISE D'OUVRAGE

Maître d'Ouvrage : DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES
ROUTES ATLANTIQUE
2 RUE JULES FERRY
33200 BORDEAUX

2. DESCRIPTION DE L'OPERATION

2.1 DESTINATION DES LOCAUX

Pour l'établissement du présent rapport, la destination des ouvrages portés à notre connaissance prend en compte les usages suivants :
Bureau : Privé, entreprise

[Direction Interdépartementale des Routes Atlantique](#) de Villenave d'Ornon
: Rénovation énergétique

2.2 DESCRIPTION DU PROGRAMME DES TRAVAUX

L'opération a les caractéristiques suivantes :

- catégorie 2 classe C,
- opération : Rénovation énergétique des bâtiments administratifs de la DIRA à Villenave d'Ornon,
- délai de travaux 12 mois,
- estimation de 800 000,00 euros HT.

3. SYNTHESE DES PRINCIPAUX RISQUES DE L'OPERATION

3.1 MISSIONS COMPLEMENTAIRES RECOMMANDEES

Dans le cadre de la contribution à la prévention des aléas techniques inhérents au projet, nous restons à la disposition du Maître d'ouvrage pour étudier des missions complémentaires non prévues au contrat de contrôle technique : - Mission P1 : relative à la solidité des éléments d'équipement non indissociablement liés

4. SYNTHESE DES AVIS

4.1 PAR OUVRAGE

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique nos avis sur ouvrage dans le cadre des missions confiées



ENVIRONNEMENT ET GEOGRAPHIE

Dispositions générales



Diagnostic



STRUCTURE BETON

Murs



OUVRAGE PARTICIPANT A LA PERFORMANCE ENERGETIQUE

Exigences dans l'existant



MENUISERIES EXTERIEURES

Dispositions générales



Pose en rénovation



4.2 PAR EXIGENCES REGLEMENTAIRES

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique les exigences réglementaires potentiellement non respectées sur le projet



SEI - Sécurité des personnes dans les ERP et IGH

CONCEPTION ET REALISATION
DES INSTALLATIONS
ELECTRIQUES – (Section 2)



5. AVIS AU STADE CONCEPTION

5.1 CODIFICATION DE NOS AVIS

Ceux-ci sont exprimés sous la forme suivante :

Avis Favorables (F) :

Ils sont donnés par rapport aux informations figurant dans le dossier qui nous est soumis. Ces avis seront confirmés en fonction des éléments qui nous seront proposés lors de la phase exécution.

Avis Suspendus (S) :

Lorsque les informations figurant dans les documents examinés sont insuffisantes pour nous permettre de nous prononcer (manque de précisions, ambiguïté, absence de document,...). Il deviendra automatiquement défavorable si les précisions demandées et reconnues satisfaisantes ne sont pas fournies dans des délais compatibles avec la réalisation des travaux.

Avis Défavorables (D)

Lorsque les informations figurant dans les documents examinés montrent un risque anormal vis-à-vis d'un aléa technique du fait d'un écart relevé selon les référentiels associés à l'une de nos missions, de la pérennité de l'ouvrage, des dispositions contraires aux règles de l'art, règles de calculs, DTU, normes.

Hors Mission (HM)

Elément ne faisant pas partie des marchés de travaux nous étant communiqués ou hors du cadre de notre mission.

Sans Objet (SO)

Elément Sans Objet dans le cadre du projet

Pour Mémoire (PM)

Exigence réglementaire pour mémoire

5.2 Avis sur les ouvrages

OUVRAGES/LOCALISATIONS	Code Avis	AVIS
ENSEMBLE DU BATIMENT / TOUS LES OUVRAGES		
ENVIRONNEMENT ET GEOGRAPHIE		
Dispositions générales	F	N°O1 - 1 Rénovation énergétique des bâtiments administratifs
Diagnostic	S	N°O4 - 1 Nous notons que la structure est rechargée (complexe isolant laine de verre) plus important , il conviendra de le quantifier (surcharge ramenée) et vérifier l'état de la structure existante . Ce dernier devra pouvoir recevoir cette surcharge .
OUVRAGE PARTICIPANT A LA PERFORMANCE ENERGETIQUE		
Exigences dans l'existant	F	N°O5 - 1 RT élément par élément Les menuiseries posées seront à rupture de ponts thermiques et double vitrages 4/16/4 Argon minimum / performances minimales prévu : $\Sigma U_w \leq 1,60 \text{ W/m}^2\text{K}$ $\Sigma U_g \leq 1,10 \text{ W/m}^2$ résistance thermique globale MOB est de 4,03 m²K/W.
STRUCTURE		
STRUCTURE BETON		
Murs	S	Périphérique : N°O3 - 1 Il conviendra de réaliser un relevé d'étanchéité au droit de ce point singulier enterré + drains horizontale type delta ms par exemple et drain vertical récupérant l'eau . Un détail d'exécution + précautions retenues seront à nous transmettre pour avis .

OUVRAGES/LOCALISATIONS	Code Avis	AVIS
MENUISERIES EXTERIEURES		
MENUISERIES EXTERIEURES		
Dispositions générales	F	N°O2 - 1 F de principe , toutefois le dossier d'exe complet sera à nous fournir (avis technique , plans d'ex , certificat snjf , certificat qualicoat , ..) PM : S'assire de l'exitance des garde à l'eau de 5 cm au droit des men. ext . , sinon en prévoir .
Pose en rénovation	S	N°O6 - 1 Bavette Appui de seuil La disposition prévue (bavette) n'est pas pérenne à moyen/long terme , à justifier .

5.3 Avis sur exigences réglementaires - Sécurité des personnes dans les ERP et IGH

EXIGENCES/LOCALISATION	AVIS
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX LIEUX DE TRAVAIL Code du travail	
REFERENTIEL APPLICABLE (H < 8m) (R.4214-5 à R.4214-8, R.4214-20, R.4216-1 à 23 et 30)	
F	N°E6 - 1 Bâtiment code du travail avec plancher bas < 8 m
PROTECTION DES TRAVAILLEURS CONTRE LES COURANTS ELECTRIQUES Décret n°2010-1017 du 30/08/2010	
CONCEPTION ET REALISATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES (Section 2)	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
Canalisations/mode de pose (R4215-9)	S	24107 PRO LA DIRA - LOT 06 - ELECTRICITE N°E1 - 1 Si le dépôt du permis de construire ou l'autorisation de travaux ont été réalisés après le 23/05/2025 (<u>Date de référence prise par défaut : 08/12/2025</u>), la maîtrise d'ouvrage devra réaliser une analyse de risque afin de déterminer le niveau minimal d'Euroclasse des conducteurs isolés et câbles (performance au feu basique Eca ou améliorée Cca-s2, d2,a2 ou optimale B2ca-s1a,d1,a1).
Risques d'incendie (R4215-12)	S	24107 PRO LA DIRA - LOT 06 - ELECTRICITE, 24107 PRO - DIRA - Plans ELECTRICITE N°E3 - 1 Les circuits terminaux des locaux à risque d'incendie devront avoir une protection différentielle 300 mA.
Conformité des installations (R4215-15)	S	24107 PRO - DIRA - Plans ELECTRICITE, 24107 PRO LA DIRA - LOT 06 - ELECTRICITE N°E4 - 1 CCTP 06.4.2.4: <u>Le titulaire du lot électricité fournira pour avis :</u> - les notes de calcul justifiant le dimensionnement des canalisations, le choix et le réglage des dispositifs de protection, - les schémas unifilaires des installations électriques accompagnés, si nécessaire, d'un synoptique montrant l'articulation des différents tableaux, - le(s) carnet(s) de câbles. CCTP 06.4.2.5, 06.4.2.6: Les caractéristiques du matériel devront respecter le guide UTE 15-103 pour l'indice de protection. Bâtiment B: Respecter la partie 7-701 de la NF C 15-100 pour les installations des salles de bain (protection différentielle 30 mA, liaison équipotentielle supplémentaire, classe et caractéristique du matériel suivant son implantation dans les différents volumes).
Conformité de l'appareillage (R4215-16)	S	24107 PRO - DIRA - Plans ELECTRICITE, 24107 PRO LA DIRA - LOT 06 - ELECTRICITE N°E2 - 1 CCTP 06.4.2.6: Les luminaires devront être conformes à la NF EN 60-598. Fournir les PV. Dégager l'isolant au dessus des luminaires. Suspendre à la structure du bâtiment les luminaires installés dans le faux plafond suspendu.

EXIGENCES/LOCALISATION**AVIS**

6. DOCUMENTS EXAMINES

Réf ou n°	Indice	Intitulé du document	Reçu le
		24107 PRO LA DIRA - LOT 06 - ELECTRICITE	05/01/2026
		24107 PRO - DIRA - Plans ELECTRICITE	05/01/2026
		district_villenave_dornon_dossier_pro	05/01/2026
		24107 PRO LA DIRA - LOT 08 RVT SOL DUR FAIENCE	05/01/2026
		24107 PRO LA DIRA - LOT 07 - CVPBS	05/01/2026
		24107 PRO LA DIRA - LOT 05 PEINTURE RVT SOL SOUPLE	05/01/2026
		24107 PRO LA DIRA - LOT 04 PLATRERIE	05/01/2026
		24107 PRO LA DIRA - LOT 03 MENUISERIE INTERIEURES	05/01/2026
		24107 PRO - DIRA - Plans CVPBS	05/01/2026
		24107 PRO LA DIRA - LOT 02 MENUISERIE EXTERIEURS	05/01/2026
		24107 BASE DIRA PLAN BAT A&B-PRO	05/01/2026

7. DIFFUSION

DESTINATAIRE PRINCIPAL :

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES ATLANTIQUE
HERVE BOUDRY
herve.boudry@developpement-durable.gouv.fr